

Sens public

Sens
[public]

Enseigner l'Europe dans une discipline linguistique : l'exemple de la lexicologie

Monika Zázrivcová

2009

Enseigner l'Europe / Teaching Europe

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1064226ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1064226ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département des littératures de langue française

ISSN

2104-3272 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Zázrivcová, M. (2009). Enseigner l'Europe dans une discipline linguistique : l'exemple de la lexicologie. *Sens public*. <https://doi.org/10.7202/1064226ar>

Article abstract

The paper deals with ways in which a lexicology teacher can include the European (in the case of borrowings even global) dimension in his teaching. We lean on our own experience of teaching lexicology within French as a Foreign Language studies at Roman Studies Department of the Faculty of Humanities of Matej Bel University and we propose to our colleagues who teach the same discipline some possibilities of reflection which allow to relate lexicology to interculturality and European dimension. We could sum up these possibilities as follows: borrowings, linguistic policy, purist tendencies (related to norm defense) and sociolinguistic perspectives (related to varieties), everlasting discourse about the language crisis.

Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0) Sens-Public, 2009



This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>



Revue internationale
International Webjournal
www.sens-public.org

Enseigner l'Europe dans une discipline linguistique : l'exemple de la lexicologie

MONIKA ZÁZRIVCOVÁ

Résumé: L'article nous montre comment l'enseignant de la lexicologie peut prendre en compte la dimension européenne (même globale dans le cas des mots d'emprunt) dans son enseignement. Nous nous fondons sur notre propre expérience de l'enseignement de la lexicologie en français dans le cadre de l'enseignement de la langue française en temps que langue étrangère au Département des Etudes romanes de la Faculté des Sciences humaines de l'Université Matej Bel et proposons à nos collègues qui enseignent la même discipline quelques pistes de réflexion permettant de faire le lien entre la lexicologie, l'interculturalité et la dimension européenne. Ces pistes de réflexion peuvent être résumées de la façon suivante : les mots d'emprunt, la politique linguistique, les tendances puristes (rattachées à la défense de la norme) et les perspectives sociolinguistiques (rattachées aux variétés), l'éternel discours sur la crise de la langue.

Mots-clés: l'enseignant – langue française – lexicologie – politique linguistique – crise de la langue

Abstract: The paper deals with ways in which a lexicology teacher can include the European (in the case of borrowings even global) dimension in his teaching. We lean on our own experience of teaching lexicology within French as a Foreign Language studies at Roman Studies Department of the Faculty of Humanities of Matej Bel University and we propose to our colleagues *who teach the* same discipline some possibilities of reflection which allow to relate lexicology to interculturality and European dimension. We could sum up these possibilities as follows: borrowings, linguistic policy, purist tendencies (related to norm defense) and sociolinguistic perspectives (related to varieties), everlasting discourse about the language crisis.

Keywords: education – french language – lexicology – linguistic policy– language crisis

Enseigner l'Europe

Sommaire-liens du dossier

Enseigner l'Europe – Présentation et sommaire du dossier

Bien connaître sa propre culture, un enjeu pour la compétence interculturelle

AGNESA FANOVÁ

Progrès et civilisation, éducation et publicité dans les médias

DANIELA GIUSTO

“Cultural distance” among speakers of the same language

ELENA GÓMEZ PARRA

Enseigner l'Europe et l'Union européenne: quels problèmes et quels enjeux en géographie ?

MAGALI HARDOUIN

Europe in teaching practice – national and international experiences

ÁGNES HORVÁTH

Europe, espace d'une nouvelle communication

KATARÍNA CHOVANCOVÁ

Atlas of european values – making DATA accessible for educational use

UWE KRAUSE

Apprendre le slovaque par le biais du français

VLASTA KŘEČKOVÁ

Märchen interkulturell

IVICA LENČOVÁ

Apprendre à enseigner l'Europe : un jeu de piste dans les champs disciplinaires

MARIE-FRANCE MAILHOS

Construire ou reconstruire un texte en langue étrangère

MÁRIA PALOVÁ

La citoyenneté européenne : ses avantages et ses implications

IVO PETRŮ

La France et l'Europe : enseigner et construire une citoyenneté européenne

GILLES ROUET

S'engager dans l'analyse discursive en cours de FLE : pour une linguistique citoyenne

ARNAUD SEGRETAIN

Pre-school literacy in the light of european tradition

VERONIKA SZINGER

La littérature et l'interculturalité en classe de langue

PAULÍNA ŠPERKOVÁ

The role of teachers in the 21st century

ÉVA UJLAKYNÉ SZÜCS

Enseigner l'Europe dans une discipline linguistique : l'exemple de la lexicologie

MONIKA ZÁZRIVCOVÁ

Enseigner l'Europe dans une discipline linguistique : l'exemple de la lexicologie

Monika Zázrivcová

Notre communication propose quelques « pistes » dans le cadre d'un enseignement en lexicologie en vue d'y inclure la dimension européenne (dans le cas des emprunts même mondiaux). Nous nous appuyons sur notre propre expérience de l'enseignement de lexicologie dans le cadre des études supérieures du FLE au Département d'Études romanes de la Faculté des Sciences humaines de l'Université Matej Bel. Nous pourrions résumer les possibilités suivantes: la problématique des emprunts; la politique linguistique; les tendances puristes (liées à la défense d'une norme) et sociolinguistiques (liées à de différents usages); le discours incessant autour du thème de la crise de langues.

Avant de passer à la problématique des emprunts, il est utile de rappeler à nos étudiants le fait que notre pays est un État membre de l'Union européenne (la Slovaquie depuis le 1er mai 2004) qui en tant que tel, fait partie d'une mosaïque de langues (23 officielles) et de cultures dont la diversité représente l'originalité et la richesse de l'Union. Les pays de l'UE, ce ne sont pas seulement différents systèmes politiques, économiques et sociaux qui coexistent au sein de la même communauté, ce sont aussi différentes langues et cultures qui sont, d'une part, propres à chaque pays membre, mais, d'autre part, qui peuvent s'influencer – par exemple aussi par les « mots voyageurs » (les emprunts) ou par les actions législatives dans le domaine de la langue.

Les emprunts – un enrichissement ou une gêne ?

La néologie de l'emprunt appartient avec la néologie de forme et celle de sens aux principaux procédés d'enrichissement du lexique d'une langue. Toutes les langues empruntent des mots étrangers – tout d'abord pour des raisons pratiques et pragmatiques (quand on veut nommer les innovations des sciences et des techniques pour lesquelles on ne trouve pas de noms dans notre propre langue), mais aussi par fascination pour les autres cultures. Certains mots étrangers peignent mieux que tout autres la réalité étrangère comme par exemple la steppe, le kibboutz, le tchador ou la toundra. Le développement de ces idées ainsi qu'un traitement détaillé de la problématique des emprunts en français sont bien présentés dans les œuvres des linguistes français M. Treps (*Les mots voyageurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs*, 2003) ou

H. Walter (*L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*, 1997) qui s'accordent sur le constat que les emprunts sont les traces vivantes et émouvantes de lien d'une langue aux autres civilisations et que nous sommes tous polyglottes à notre insu. L'exemple ? Faire des mathématiques, de la chimie ou de l'astronomie renvoient aux mots arabes. Cultiver son jardin, jouer aux échecs renvoient à la Turquie, aux Grecs et à la Perse. La description de la mer et de ses dangers abonde en mots scandinaves. Boire un verre nous fait utiliser des mots allemands, comme les armes et les uniformes, également composés de mots tchèques, suisses ou hongrois. Le moustique, les jeux de cartes, le tabac sont autant de mots d'origine espagnole. Tomate, vanille, chocolat, avocat proviennent des langues amérindiennes tandis que banane, gnou ou macaque des langues africaines. Il ne faut pas oublier les langues d'Asie quand on parle du thé, du ketchup, du kimono ou du bambou. Comment peindre, construire ou écrire une œuvre musicale sans utiliser de mots italiens ? Ou comment vivre aujourd'hui sans un mot anglais ? Ce serait ignorer l'informatique, le sport, la coiffure, le confort, autant de choses indispensables ou futiles mais qui nous feraient vivre en dehors de notre temps si on ne les employaient pas. Les exemples que nous venons de mentionner prouvent que, depuis le 12^e siècle, le français a emprunté beaucoup à l'étranger. Les linguistes considèrent qu'il y a plus de 3000 mots importés dans la langue française. Selon les périodes, on importe des mots de la ou des langues avec lesquelles la France a le plus de contacts. Au Moyen Age (grâce au commerce), ce sont surtout les mots néerlandais, arabes, turcs et persans. Au 16^e siècle, le français (comme autres langues européennes) importe les mots surtout de l'Italie de la Renaissance. Au 17^e siècle, l'espagnol et le portugais introduisent au français les mots exotiques provenant des langues amérindiennes comme le nahuatl, le quechua ou le tupi-guarani. Au 18^e siècle, la révolution et les voyages des philosophes pendant ce Siècle des lumières accélèrent les emprunts linguistiques. Comme le siècle des révolutions est celui de la recherche de modèles institutionnels dont on importe les mots, l'anglais (langue du pays-modèle pour les philosophes français de l'époque) donne au français les mots comme *vote*, *jury*, *comité*, *parlement*, *constitutionnel*, *majorité*, *opposition*, *verdict*, *club* etc. Depuis le 18^e siècle, à travers le 19^e et le 20^e siècles, l'influence de l'anglais sur le français et aussi sur toutes les langues européennes (voire mondiales) n'a pas cessé de s'exercer.

Comme nous enseignons le français aux étudiants dont la langue maternelle est le slovaque, nous pouvons les informer aussi de l'influence d'autres langues européennes sur leur langue maternelle. Au premier rang, il s'agit surtout de celle des langues slaves comme le vieux slave, le tchèque, le russe ou le polonais. Au deuxième rang, il faut mentionner l'influence des langues non slaves sur le slovaque comme par exemple celle du latin, du grec, du hongrois, du roumain, de l'italien, de l'anglais et, bien-sûr, aussi celle du français en s'appuyant sur l'œuvre du linguiste slovaque O. Orgoňová *Les gallicismes en slovaque* (1998). D'après elle, le slovaque est allé

emprunter au français surtout au cours des 18^e et 19^e siècles et actuellement elle compte plus de 4000 gallicismes liés surtout aux domaines de la philosophie, linguistique, diplomatie, droit et administration, finances, gastronomie, architecture, peinture, musique, industrie textile, littérature, théâtre... Cela montre aussi que beaucoup de mots français ont été assimilés par les langues étrangères, y compris par l'anglais. H. Walter parle dans une interview pour le magazine *Lire* (mars 2001) de contacts mutuels entre la langue française et la langue anglaise. Elle dit qu'une véritable relation intime entre ces deux langues date de la victoire de Hastings en 1066. Le Normand Guillaume le Conquérant ravit la Couronne britannique et fait venir la noblesse française (avec sa langue) à la Cour anglaise. Dès lors, la langue anglaise ne va plus cesser de puiser dans le lexique français. Mais il faut attendre le 18^e siècle pour que s'opère la reciprocité de ce phénomène (comme nous l'avons mentionné ci-dessus). H. Walter ajoute que plus des deux tiers du vocabulaire anglais sont d'origine française alors que les emprunts du français à l'anglais sont de l'ordre de 4%. Il est donc tout à fait compréhensible qu'à l'époque actuelle de la domination de l'anglais sur le marché des langues européennes, le français regrette son ancienne influence sur l'anglais ainsi que celle sur les langues d'autres pays européens et qu'à partir des années soixante du siècle dernier, la France commence à être mondialement connue par ses actions législatives en matière de la protection du français par rapport à l'anglais, devenant le modèle pour beaucoup de pays européens dont la langue nationale est aussi menacée par l'invasion des termes anglais. On parle là de cette partie de la politique linguistique de la France nommée *protectionnisme linguistique*.

Ainsi, nous passons de la partie de notre communication qui a parlé de l'emprunt linguistique comme source d'enrichissement d'une langue à une autre partie qui voit l'emprunt linguistique (actuellement surtout celui à l'anglais) plutôt comme une menace. Comme nous l'avons déjà évoqué, la France est connue (pas seulement à l'échelle européenne, mais aussi à l'échelle mondiale) par sa tradition interventionniste de défense du français. Avant de mentionner ses actions législatives du 20^e siècle qui visaient la protection du français par rapport à l'anglais, on peut revenir au passé plus éloigné et rappeler par exemple *l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1539)* qui a proclamé l'usage du français pour les ordonnances et les jugements des tribunaux au lieu du latin ou *La loi du 2 Thermidor An II (1794)* adopté par la Convention, proclamant l'usage de la langue française pour les actes publics ou privés soumis à l'enregistrement et déclenchant l'offensive contre un « ennemi » venant de l'intérieur (les langues régionales).

Dans les années soixante du 20^e siècle, R. Etiemble (traducteur et comparatiste français) publie son cours intitulé *Parlez-vous français ?* et donne ainsi une impulsion à l'engagement des actions législatives en matière de la protection du français. Les premières concernent la protection du français par rapport à l'anglais. *Le décret du 7 janvier 1972* ainsi que les arrêtés spécialisés qui

l'accompagnent instituent des *commissions ministérielles de terminologie* chargées de créer des termes français à partir de termes scientifiques et techniques d'emprunt. On peut dire que la France a été la première à développer un important dispositif officiel de normalisation de la néologie, plaçant ainsi la terminologie au cœur des actions linguistiques. *La loi Bas-Lauriol du 31 décembre 1975* institue l'emploi obligatoire du français dans les échanges commerciaux, les contrats de travail et la publicité en France. Le souci de protection du français par rapport à d'autres langues internationales, notamment l'anglais, se manifeste enfin par les circulaires du 24 juillet 1972 (*Choix des langues de travail utilisés dans les colloques, congrès ou cours d'été, organisés sur le plan international*) et du 30 décembre 1976 relative à *l'Emploi de la langue française dans le service public d'enseignement et de recherche*. Si la première se contente de « rappeler » aux organisateurs de congrès « l'importance (...) de l'utilisation du français », la seconde est beaucoup plus directement prescriptive puisqu'y est annoncé le refus de toute subvention à des colloques comportant « l'annonce et la pratique de l'usage exclusif d'une langue étrangère ». Elle impose également l'usage du français pour les enseignements et soutenances de thèses.

L'une des actions législatives françaises les plus connues et les plus récentes dans le domaine de la langue qui a inspiré aussi les législateurs slovaques (*La Loi sur la langue d'État de la République slovaque*; 1995) ou les législateurs polonais (*La Loi sur la langue polonaise* votée en 1999) est *La loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française* connu sous le nom de *Loi Toubon*. Sans analyser en détail son contenu (pour cela, voir l'article entier de K. Chovancová, 2006), résumons avec Chovancová (2006:10) que cette loi commence par déclarer que la langue de la République en vertu de la Constitution, la langue française est un élément fondamental de la personnalité et du patrimoine de la France. En plus d'être la langue de l'enseignement, du travail, des échanges et des services publics, elle représente le lien privilégié des États constituant la communauté de la Francophonie. Cette loi couvre surtout le domaine de travail et de l'économie, celui de l'enseignement et des médias. Le même auteur (Chovancová, 2006) compare la loi sur la langue slovaque et la loi Toubon et constate qu'à la différence de la Loi Toubon, la loi slovaque consacre beaucoup plus d'attention à l'emploi de la langue dans l'administration d'État et ne prévoit pas explicitement des modalités de contrôle du maintien des obligations imposées par la loi, ce qui provoque actuellement en Slovaquie de vifs débats au sein de la commission d'experts du Ministère de la culture. Pour continuer notre communication dans l'optique de la dimension européenne dans le domaine de la langue, nous nous permettons de mentionner d'autres efforts protectionnistes et interventionnistes de certains pays européens.

En ce qui concerne par exemple *la protection et la promotion de la langue polonaise*, d'après le professeur W.T. Miodunka (2005), Recteur de l'Université Jagellone de Cracovie, les autorités

compétentes portent leur attention sur deux dangers: la vulgarisation de la langue polonaise, aussi dans les énoncés publics, et de nombreux emprunts étrangers, surtout à la langue anglaise. La loi sur la langue polonaise a été proposée par les linguistes de Cracovie, proche des solutions juridiques françaises dans le domaine de la protection de la langue française.

Si on prend l'exemple de la Belgique, il ne faut pas oublier de citer l'effort protectionniste de Madame A. Spaak qui, en 1975, déposait une « *Proposition de décret sur la défense de la langue française* » devant le Conseil culturel de la communauté culturelle française. Le décret proposé visait un double but : enrayer le recul du français devant l'anglais et combattre le laisser-aller linguistique. Pour cela, deux mesures devaient être prises: d'une part, assurer la présence exclusive ou principale de la langue française dans une série de textes (marchés et contrats conclus par l'État ou les organismes d'intérêt public; actes et documents d'entreprises imposés par la loi etc.) ; d'autre part, prescrire une batterie déterminée de termes dans une série plus large encore de textes français (par exemple les décrets, actes, arrêtés, circulaires des pouvoirs publics et des fonctionnaires, les ouvrages d'enseignement ou recherche utilisés dans les établissements soumis à un contrôle public etc.). Le décret, dans sa première mouture, prévoyait un éventail de sanctions (amendes, retrait d'autorisations et de concessions, nullité de contrats, restitution de subventions). Ce document fit immédiatement l'objet de vives discussions. Les partisans et les adversaires de ce décret convergeaient pour affirmer une situation de crise de la langue française; ils divergeaient partiellement dans leur description de cet état de crise et ils divergeaient plus radicalement sur les remèdes à apporter. Pour présenter brièvement une autre initiative belge en matière d'intervention linguistique, nous évoquons celle de « *l'Atelier de vocabulaire* » mise sur pied par la Maison de la Francité de Bruxelles. Cette Maison, créée en 1976, a parmi ses objectifs la sensibilisation du public aux problèmes de la qualité de la langue. *L'Atelier de vocabulaire* (composé de linguistes, d'enseignants, de représentants des médias) s'est donné pour mission de proposer au public des équivalents pour les termes anglais d'usage courant. Les substituts proposés tiennent compte des remarques déjà formulés par d'autres instances, comme les banques de données terminologiques, le Journal officiel français, le Conseil international de la langue française.

Après avoir mentionné certains pays européens avec leurs politiques linguistiques du genre interventionnistes, le cas de l'Allemagne démontre plutôt l'exemple d'un pays avec une politique linguistique de non-intervention en matière législative. L'allemand n'était jamais déclaré langue officielle en République fédérale d'Allemagne et son statut n'est pas défini dans la Constitution de 1994. L'intervention étatique se limite à l'action de promouvoir la langue allemande dans les organismes européens.

Pour revenir encore aux initiatives dans le domaine linguistique en Slovaquie, le mois de mars 2006 fut le mois de la publication de *L'Appel à la protection de la langue nationale* signé par certaines figures de proue de la vie culturelle slovaque qui sont connues par leur attitude puriste envers la langue slovaque. Cet *Appel* et tout le débat autour de lui est vu de façon plus détaillée par M. Zážrivcová (2006). En bref, l'*Appel* s'adresse à toutes les institutions compétentes et à tous les citoyens slovaques pour qu'ils prêtent attention à l'usage de la langue slovaque dans la sphère de la communication publique (qui est envahie par les anglicismes et donc alarmant) ainsi qu'à la culture linguistique en Slovaquie (qui est aujourd'hui en déclin). La publication de l'*Appel* a de nouveau déclenché des discussions ferventes entre le camp des « puristes » (qui considèrent une seule norme codifiée de la langue comme supérieure à ses autres variantes ; sous-estiment les usages et les recherches sociolinguistiques et voient la langue en état de crise) et celui des « sociolinguistes » (qui insistent sur la variation linguistique ; ne favorisent pas une seule forme codifiée de la langue nationale comme seule forme acceptable d'une communication culturelle ; ne prônent pas la crise de langue causée surtout par l'emploi abusif d'anglicismes ; voient la langue plutôt dans son état normal et évolutif).

Nous allons à présent réfléchir sur la question de savoir si les langues se trouvent aujourd'hui en état de crise et s'il y a vraiment lieu s'inquiéter de leur avenir.

Faut-il s'inquiéter d'une globale crise des langues ?

C'est exactement cette question que se pose J. Maurais (1985) dans l'introduction du recueil intitulé *La crise des langues*, ouvrage à consulter dans la bibliothèque virtuelle du réseau SDL (Sociolinguistique et dynamique des langues). On peut considérer ce recueil comme l'une des réactions à des nouvelles alarmantes sur l'état de santé des langues. Déjà en 1985, les thèmes en matière de langue semblaient être partout les mêmes (et il faut souligner que malgré la date de parution de cet ouvrage, les mêmes thèmes continuent à provoquer des débats passionnés et incessants parmi les communautés des linguistes, des écrivains, des éducateurs, des politiciens ou des journalistes) : les jeunes ne maîtrisent plus l'orthographe, les médias ont une influence néfaste sur le langage, l'école ne remplit plus son rôle, il y a invasion de mots étrangers (surtout des anglicismes), etc. Mais qu'en est-il au juste ? Ces visions pessimistes font-elles l'unanimité ? Qui est « pour » et qui est « contre » ? Y a-t-il vraiment une crise des langues ? C'est à ces questions que J. Maurais (dans le cadre du recueil *La crise des langues*) a invité à répondre un groupe de linguistes, de sociolinguistes et de spécialistes de l'éducation, entre autres aussi A. Rey, célèbre linguiste et lexicographe français. Nous voudrions citer justement les arguments de ce

dernier qui résume les avis d'à peu près tous les experts dont les textes forment le contenu de ce recueil. Il constate que :

« le linguiste et le sociolinguiste, à un pôle, insistent sur la variation linguistique, base de l'expression et de la communication dans la réalité sociale, pour aboutir à un jugement concernant le sentiment de la crise. A l'autre pôle, l'éducateur, le politicien et le journaliste dramatisent les difficultés de l'apprentissage d'une variété normalisée de parler, identifiée sans précaution à "la langue", en oubliant souvent de s'interroger sur la signification des conflits d'usages et sur leur solution. Le premier doutera de la "crise" et soulignera démocratiquement le caractère égalitaire du rapport entre chaque locuteur et son système linguistique; le second déplorera les défaillances d'une "maîtrise" et accumulera les jugements de valeur négatifs, se référant à une situation passée ou idéale bien préférable. »

A. Rey (1985) ajoute que ce sont plutôt les sociétés riches et industrielles qui dramatisent à l'excès leurs problèmes concernant la langue, parlant de « crise » quand il ne s'agit que d'un ajustement nécessaire, normal, évolutif et toujours à reprendre. Au contraire, d'autres sociétés luttent pour une identité langagière, condition de la survie culturelle devant les violences de l'histoire. Dans ces sociétés, la crise est d'abord politique et économique, mais il y a en effet crise et violence, injustice et agression sur le plan linguistique aussi. D'après le même linguiste :

« la crise des langues pour les sociétés qui se posent la question (sociétés industrialisées), c'est avant tout une crise de facteurs sociologiques, incluant dans cet adjectif les dimensions les plus conscientes (culturelles, politiques) et les plus cachées (idéologiques, économiques, militaires ou policières, par exemple) ».

Nous sommes d'accord aussi avec l'opinion du linguiste espagnol G. Salvador (1985) qui dit que les sociétés d'aujourd'hui devraient changer leur attitude face à l'expression linguistique parfaite, parce que l'incapacité à bien parler et à bien écrire a cessé d'être dénoncée socialement.

Nous reconnaissons avec M. Zázrivcová (2006) que la forme codifiée est effectivement la forme la plus prestigieuse de la langue nationale qui devrait être utilisée par les locuteurs dans la sphère de la communication publique. Or, on ne doit pas la favoriser comme la seule forme acceptable d'une communication culturelle et cultivée. L'objectif principal est que le locuteur sache changer de registre (les variantes) en fonction de la situation de communication. Respecter les règles de la culture linguistique ne s'identifie pas à l'application stricte de la forme codifiée de la langue nationale. C'est-à-dire que même le choix fonctionnel d'un registre inférieur à la norme officielle peut être preuve du bon niveau de notre culture linguistique.

Nous terminons cette par l'observation de K. Chovancová (2007) :

« Communiquer, ce n'est pas seulement utiliser les éléments d'un code unique. C'est aussi et avant tout, savoir choisir et savoir employer les éléments d'un code, les mots d'une langue, en fonction de qui on est et où on appartient. »

Conclusion

En conclusion, nous voulons rappeler que la présente communication avait pour but de sensibiliser les étudiants à l'interculturalité et à la dimension européenne par l'intermédiaire d'une discipline linguistique telle que la lexicologie. C'est justement cette dernière nommée qui peut aussi, d'une certaine manière, dévoiler aux étudiants les liens entre différentes langues, cultures et civilisations qui peuvent s'influencer et s'inspirer et amener ainsi ces futurs enseignants ou linguistes à une voie de tolérance et de respect.

Bibliographie :

CHOVANCOVÁ, Katarína. 2007. *Les échanges universitaires en tant que cadres de la sensibilisation interculturelle*. In : Enseigner l'Europe, Actes du colloque international tenu le 13-14 septembre 2007, Université Matej Bel, Faculté des Sciences humaines, Banská Bystrica.

ORGOŇOVÁ, Oľga. 1998. *Galicizmy v slovenčine*. Bratislava : Stimul. 126 s. ISBN 80-85697-64-5

TREPS, Marie. 2003. *Les mots voyageurs. Petite histoire du français venu d'ailleurs*. Paris : Seuil. 368 s. ISBN 2020398583.

WALTER, Henriette. 1997. *L'Aventure des mots français venus d'ailleurs*. Paris : Editions Robert Laffont. 480 s. ISBN 2-253-14689-7

ZÁZRIVCOVÁ, Monika – CHOVANCOVÁ, Katarína. *Tolérance (des différences), purisme et politique linguistique en Slovaquie et en France*. In : *Tolérance et différence*, Actes du colloque international tenu le 28 - 30 septembre 2006, Faculté des Lettres, Université de Prešov.

Sites Web :

Café-geo.net

http://www.cafe-geo.net/article.php3?id_article=561

W. Miodunka, *La politique linguistique de la Pologne sur le fond européen*

<http://www.chair.coleurop.pl/Conferences/konf/languages/miodunka.html>

Maison de la francité

<http://www.maisondelafrancite.be/index.php>

EuroInfo (site slovaque)

<http://www.euroinfo.gov.sk/index/go.php?id=344>

Bulletin électronique du Conseil supérieur de la langue française (Québec)

<http://www.cslf.gouv.qc.ca/>

Entretien avec Henriette Walter

http://perso.orange.fr/mondalire/Henriette_walter.htm

Sociolinguistique et dynamique des langues

<http://www.sdl.auf.org>

Colloque "Tolérance et différence", en ligne sur Sens Public

<http://www.sens-public.org/spip.php?article337>